

AUTORISATION PARENTALE

Uniquement pour les joueuses ou joueurs mineurs

IDENTITE JOUEUR ou JOUEUSE : Masculin Féminine

NOM : PRENOM :

Date de naissance :/...../..... Commune :

Adresse :

Code postal : Ville :

IDENTITE DU OU DES PARENT(S) OU TUTEUR(S) / REPRESENTANT(S) LEGAL(AUX) :

NOM : PRENOM :

Date de naissance :/...../..... Commune :

Adresse :

Code postal : Ville :

NOM : PRENOM :

Date de naissance :/...../..... Commune :

Adresse :

Code postal : Ville :

ATTESTATION PARENTALE

(à compléter par le représentant légal seulement pour les enfants mineurs)

Alinéa 1 : Autorise un des membres du bureau de l'AS Chantepie Football à prendre, en mon absence, et dans l'hypothèse où le représentant légal ou dépositaire de l'autorité parentale n'a pu être contacté, toutes les mesures nécessaires et utiles en cas d'hospitalisation et à faire pratiquer les interventions chirurgicales d'urgence qui s'imposent conformément aux prescriptions du médecin traitant, d'un médecin hospitalier, interne en médecine ou, à défaut, à celles des personnels médicaux compétents.

Alinéa 2 : Déclare accepter que l'AS Chantepie Football mette en rapport les parents des enfants mineurs afin d'organiser une rotation pour le transport des membres mineurs de la Section lors des déplacements et, par là-même, accepter que mon enfant soit transporté par un parent autre ayant souscrit aux obligations énoncées à l'alinéa 3 de la présente attestation et ainsi, dégage l'AS Chantepie Football de toute responsabilité quant aux événements et conséquences qui pourraient advenir au cours des opérations de transport.

Alinéa 3 : Déclare m'engager à transporter les membres mineurs de l'AS Chantepie Football ainsi que leurs encadrants dans le cadre de la rotation mise en place pour les déplacements et disposer pour ce faire d'un véhicule ayant satisfait au contrôle technique obligatoire ou conforme aux prescriptions imposées dans le cadre de ce contrôle. A cette fin, déclare disposer d'une police d'assurance du véhicule garantissant la responsabilité civile personnelle du conducteur et du propriétaire du véhicule vis-à-vis des personnes transportées et des tiers, être à jour des cotisations afférentes à cette police et détenir un permis de conduire en cours de validité.

Fait à Le

Signature obligatoire du représentant légal